

PERMIS B / BOITE MANUELLE FORMATION TRADITIONNELLE CODE + CONDUITE

Réglementation et organisation

Le REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) vise à former des conducteurs plus responsables ayant une meilleure connaissance des risques, des influences et des pressions sociales.

Objectif de qualification :

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de se présenter et de réussir l'épreuve théorique générale et l'épreuve pratique du permis de conduire catégorie B

Objectif pédagogique de la formation :

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et de sécurité routière permettant de se présenter aux examens théoriques général et pratique du permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur relevant de la catégorie B telle que définie aux articles R221-4 à R221-8 du Code de la Route.

Public concerné et Prérequis :

Toute personne souhaitant conduire un véhicule de la catégorie B sur la route : particulier, salarié, demandeur d'emploi, être âgé de 17 ans minimum. L'entrée en formation est soumise à la validation de la demande d'inscription au permis de conduire auprès de l'ANTS (<http://ants.gouv.fr>). Le programme de formation est conforme au référentiel de formation REMC

Compétences visées et résultats attendus :

- L'apprenant doit acquérir les différentes compétences nécessaires pour l'obtention de l'examen théorique général et l'examen pratique du permis de conduire (conformément à la réglementation).
- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans les conditions normales
- Circuler dans les conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Programme de formation :

- **Une évaluation de départ obligatoire** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- **Une formation théorique** pour la préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des tests et/ou cours de code sur les différents thèmes de l'examen (règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements-dépassements, arrêt-stationnement, visibilité-éclairage, conduite pratique, éco conduite, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation).
- **Une formation pratique de 20 heures de conduite minimum obligatoire**

Module 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul (mini 8h)
Connaitre les principaux organes du véhicule et savoir effectuer les vérifications courantes

S'installer et descendre du poste de conduite

Démarrer et s'arrêter à diverses allures

Diriger la voiture en avant et en arrière, en ligne droite et en courbe, en adaptant allure et trajectoire.

Module 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales (mini 6 h)
Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte

Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation

Adapter l'allure aux situations

Détecter, identifier, et franchir les différentes intersections selon leur régime de priorité et changer de direction

S'arrêter et stationner en sécurité

Module 3 : Circuler dans les conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers (mini 4 h)

Evaluer et maintenir les distances de sécurité

Croiser, dépasser, être dépassé



ACEE – Siège social : 106 rue le Corbusier - ZI de Grézan – 30034 NÎMES Cedex 01

Téléphone 04 66 21 04 91 – acee.aes30@yahoo.com

Auto-école : 18 rue Pradier 30000 Nîmes

Mise à jour le 02/01/2023

Critère 1- 1.2

Type de formation : continue

Référence de la formation : AE04

Durée : 20 heures minimum de conduite obligatoire (Evaluation de départ obligatoire)

Tarif : 420 € montant net (*)

Agrément dans le département :

- **GARD** : 18 rue Pradier – 30000 NIMES

Equipements :

Salles d'enseignements équipées de tableaux blancs, écrans, vidéoprojecteurs, multimédia, internet, véhicules « école » double commandes adaptés et réglementaires.

Accès aux locaux et salle de formation accessible aux personnes à mobilité réduite : nous contacter pour préciser l'aménagement souhaité

Participant : seul pendant les heures de conduite

Modalités et délais d'accès (dates de formation, conditions d'inscription, devis, ...) : Nous consulter ou visible sur notre site internet. Réponse max sous 48 heures.

L'inscription auprès de notre centre de formation peut se faire tout au long de l'année, sous réserve de disponibilités de place, et selon les modalités de prise en charge. (Nous consulter).

LES +

- Acteur en sécurité routière et formations ce qui nous permet d'avoir une pédagogie adaptée
- Nous avons formé pendant des années les enseignants de la conduite

Responsable de l'auto-école : Barbara BOLAND

Directeur de l'association : Philippe POURCHET

(*) Association ACEE non soumise à la TVA article 293.B du CGI

Certifié le 10/07/2023

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : **Actions de formation**

PERMIS B / BOITE MANUELLE FORMATION TRADITIONNELLE CODE + CONDUITE

Conduire en virage, en déclivité, à l'adhérence ou à visibilité réduite
Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense

Module 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique (mini 2 h)
Préparer un déplacement et suivre un itinéraire de manière autonome
Connaître les principaux facteurs de risque au volant, les recommandations à appliquer et les comportements à adopter en cas d'accident
Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule
Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
Pratiquer l'éco conduite

Organisation de la formation :

- Evaluation de départ obligatoire / conforme
- Partie code de la route : en e-learning (code en ligne) ou en présentiel
- Partie pratique : formation initiale de 20 heures de conduite minimum en présentiel sur véhicule auto-école double commande

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Evaluation initiale obligatoire
- Méthodes active et participative adaptées en auto-école
- Alternance d'exercices concrets, de mise en situation et d'apports théoriques
- Mise en situation de réflexion
- Tests, cours de Code de la route
- Examens blancs Code de la route
- Evaluation conduite
- Examen blanc conduite

Modalités d'évaluation des acquis :

- Evaluation initiale obligatoire (qui détermine le nombre d'heures préconisées de conduite)
 - Evaluation orale ou écrite (tests de Code conforme à l'ETG, mise en situation conduite)
 - Exposé théorique
 - Bilan intermédiaire et examen blanc conduite
- L'évaluation ETG sanctionnée par un examen
L'évaluation finale des acquis théorie / pratique sanctionnée par le passage d'un examen devant un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière

Dispositif des suivis :

Fiche de suivi, Feuille d'émargement individuelle (pour les formations s'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle).
Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques de l'enseignant, les méthodes et supports utilisés ...

Validation de la formation :

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Validation visée :

Titre du permis de conduire « permis B VL ».

Qualification des formateurs :

Titulaire Bepecaser en TP ECSR
Autorisation d'enseigner en cours de validité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Certains handicaps étant incompatibles avec la conduite des véhicules terrestres à moteur, il est demandé aux personnes atteintes d'un handicap qui souhaitent suivre cette formation, de nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les opportunités, possibilités, difficultés dans le suivi de cette formation.



ACEE – Siège social : 106 rue Le Corbusier - ZI de Grézan – 30034 NÎMES Cedex 01
Téléphone 04 66 21 04 91 – acee.aes30@yahoo.com
Auto-école : 18 rue Pradier 30000 Nîmes
Mise à jour le 02/01/2023
Critère 1- 1.2

Taux de satisfaction stagiaires pour l'année 2022 : (non renseigné)

Taux de réussite :

83.3 % de réussite pour 30 candidats
Moyenne dans le Gard : 64.1% (2021)

Documents à nous produire :

- ePhoto numérique
- 2 enveloppes vierges timbrées (formats A4)
- Justificatif d'identité (Pièce d'identité en cours de validité)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom du demandeur, sinon une attestation sur l'honneur justifiant qu'il est hébergé depuis plus de 3 mois avec justificatif de domicile et pièce d'identité de la personne qui l'héberge
- ASSR2 ou ASR
- Certificat de participation à la journée d'appel (JAP) pour les 18/25 ans
- Attestations Caf et Pôle emploi
- Règlement ou accord de prise en charge

Contact :

ACEE

Siège : 106 rue Le Corbusier, ZI de Grézan, 30034 Nîmes Cedex 01
Auto-école 18, Rue Pradier 30000 NÎMES
Tél : 04 66 21 04 91

Email : acee.aes30@yahoo.com

Site internet : www.acee-nimes.fr

Siret : 399 085 158 000 75

N° déclaration d'activités : 91300127930

N° Agrément : I 15 030 0002 0 délivré par le Préfet du lieu de la formation.

Certifié le 10/07/2023

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : **Actions de formation**